

France

&gt;&gt; Environnement

&gt;&gt; L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

## Changement climatique : l'InVS identifie 21 pathogènes pouvant être impactés

Dans un rapport sur les enjeux sanitaires du changement climatique au regard de la santé publique, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a identifié, au chapitre des maladies infectieuses, 21 agents pathogènes ou groupes d'agents pathogènes qui pourraient être impactés.

Ces agents pathogènes sont regroupés en quatre catégories :

- le groupe A inclut les infections véhiculées par 7 virus ou parasites transmis par des moustiques ou phlébotomes (chikungunya, dengue, fièvre jaune, paludisme, infection à virus West Nile, fièvre de la vallée du Rift, leishmaniose viscérale à *L. infantum* (la leishmaniose cutanée, rarissime en France, ne figure pas dans cette liste)) et 4 infections transmises par des tiques : fièvre hémorragique Crimée-Congo, borréliose de Lyme, encéphalite à tiques et fièvre Q ;
- le groupe B inclut 2 infections transmises par contact avec des rongeurs : fièvre hémorragique avec syndrome rénal (hantavirus) et leptospirose ;
- le groupe C concerne des infections à transmission féco-orale : hépatites A et E, norovirus, salmonelloses à *Salmonella Typhi* et non *Typhi*, infections à vibrions pathogènes et enfin diverses infections parasitaires, notamment *Cryptosporidium* et *Giardia* ;
- Le groupe D concerne des pathogènes très différents : légionelles d'une part, champignons/moississures d'autre part.

Parmi ces 21 agents ou entités répertoriés, 20 font déjà l'objet d'une surveillance exhaustive ou partielle à l'InVS, par le biais de la déclaration obligatoire ou de tout autre système de surveillance. Cette surveillance est parfois établie depuis plus de dix ans.

### Priorisation de la surveillance avec les vétérinaires

En outre, les 13 infections des groupes A et B ont fait l'objet d'une réévaluation concernant la pertinence de leur surveillance, dans le cadre de la « *priorisation de la surveillance des zoonoses non alimentaires* ».

Cette démarche de hiérarchisation des priorités en termes de surveillance, initiée en 2000, a été mise à jour entre 2005 et 2008 (le rapport est en cours). Elle est basée sur une expertise multidisciplinaire incluant vétérinaires, cliniciens, épidémiologistes, biologistes, responsables de santé publique, chercheurs et gestionnaires.

Le groupe d'experts définit les zoonoses à surveiller en priorité en fonction de critères auxquels a été ajouté, récemment, le « *changement climatique* ».

>> **Encore plus d'infos !**

Le rapport de l'InVS est en ligne à l'adresse : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)